

# Règlement intérieur

## 1 LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgé de 50 ans au moins dans le courant de l'année d'admission
- Etre membre de l'association sportive d'un club partenaire de l'association
- Avoir un index de jeu inférieur à 30 lors de l'admission ou lors de la réadmission après une période de 3 ans sans avoir cotisé à l'association.
- Avoir un certificat médical ou un questionnaire de santé valide enregistré à la FFGolf autorisant la pratique du golf.
- Comme prévu dans les statuts, le bureau de l'association a le droit de refuser toute demande d'admission.
- Régler la cotisation annuelle dont le montant est fixé par le conseil d'administration (25€ en 2024).
- Le règlement de cette cotisation s'effectue directement sur notre site web, par carte bancaire, à partir du 1er décembre de chaque année pour l'année suivante.  
Si le règlement n'est pas été effectué avant le 1er janvier, l'accès au compte sera restreint, ce qui entrainera l'impossibilité de s'inscrire aux compétitions.  
Néanmoins, il sera toujours possible de régler sa cotisation après cette date pour rétablir l'accès complet.
- En cas de nouvelle admission la cotisation annuelle est majorée d'un droit d'entrée (fixé à 40€ en 2024) donnant droit à un pull-over aux couleurs de l'association.
- Tout joueur qui s'inscrit ou se réinscrit s'engage, par son adhésion, à respecter les statuts ainsi que le règlement intérieur établi par le comité.

Les cotisations versées, le sont pour l'année en cours uniquement, et ne donnent lieu à aucun remboursement quelqu'en soit le motif.

## 2 GOLFS PARTENAIRES

Les conditions pour qu'un golf soit déclaré partenaire sont les suivantes :

- Le club doit être officiellement reconnu par la FF Golf.
- Il doit s'engager envers l'association à nous accueillir et à organiser les compétitions en relation avec les responsables de l'association.

### Au plan sportif

- Procéder à l'enregistrement des participants
- Emettre les cartes de scores
- Mettre à disposition des participants les aires annexes : practice, putting green, green d'approches
- Le départ étant donné en shot-gun, prévoir en conséquence que l'accès au parcours soit à la disposition exclusive de l'association
- Enregistrer les scores
- Etablir les classements et transmettre les résultats à la FFG pour les compétitions en simple et mettre les résultats sur le site Internet "golfsdm.net" pour toutes les compétitions

### Au plan de la restauration

- Assurer l'accueil des participants
- Servir le déjeuner à l'issue de la rencontre
- Globalement, pratiquer un tarif préférentiel pour l'ensemble de ces prestations, tenant compte du nombre de participants et de leur fidélité annuelle

## 3 LES FORMULES ET TEMPS DE JEU

La majorité des compétitions se jouent en formule simple stableford. Il est toutefois prévu dans la saison environ 1/3 des rencontres en double selon diverses formules.

Le temps de jeu **maximal**, incluant le retour au club house, est fixé à **4h45** pour les parties regroupant trois joueurs, il est de **5h15** pour les parties de quatre joueurs.

Pour les scrambles à 3 ou à 4, il convient d'ajouter 15 minutes à ces limites de temps.

Il est important de souligner que les scores ne seront plus comptabilisés au-delà de ces temps de jeu et que les joueurs seront disqualifiés.

Cependant, en cas de circonstances exceptionnelles, le responsable SDM du club pourra modifier la durée de la partie.

## **4 INDEX DE JEU**

L'index pris en compte est celui du jour de la rencontre.

## **5 LES MARQUES DE DEPART**

Boules rouges pour les dames, jaunes pour les messieurs.

## **6 LES HORAIRES DE DEPART**

Les départs ont lieu en « shot-gun » à 9h00 ou 9h30 selon les souhaits des clubs du 1er avril au 31 octobre, à 9h30 du 1er novembre au 31 mars. Le repas est servi après la rencontre.

Les rencontres proposées par l'association étant avant tout festives, les joueurs se doivent de participer au repas.

## **7 L'ORGANISATION DE LA JOURNEE**

L'inscription des membres aux compétitions se fait sur le site Internet de l'association « golfsdm.net ».

Si par exception, le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil du parcours, l'élimination se fera dans l'ordre inverse des inscriptions. (Le module d'inscription gère les listes d'attente).

Toutefois, par dérogation à cet article, l'organisateur pourra sélectionner sur la liste d'attente les joueurs les plus assidus au déjeuner.

Pour les compétitions en équipe les responsables du site pourront, jusqu'à la clôture des inscriptions, recomposer les équipes incomplètes de façon à ne pas limiter les possibilités d'inscription.

Les voiturettes sont attribuées en fonction des possibilités, en priorité aux joueurs titulaires d'un certificat médical.

Le responsable du club organisateur est responsable de toute la logistique liée à l'organisation de la rencontre.

## **8 PARTICIPATION AU DEJEUNER**

Si l'association SDM organise des compétitions sur les différents golfs partenaires elle a aussi comme objectif de développer la convivialité et favoriser la rencontre de ses membres.

La participation au déjeuner à l'issue des rencontres est fondamentale pour la vie de notre association.

En cas d'absence systématique ou trop fréquente aux déjeuners, le bureau en concertation avec le responsable local des SDM, peut décider de refuser le renouvellement d'inscription d'un membre l'année suivante.

Pour le trophée, toute absence d'un membre au déjeuner, quel qu'en soit le motif, entraîne la non prise en compte de son score.

Pour chaque compétition le responsable local des SDM fournira au président la liste des absents au déjeuner.

Le bureau peut modifier ces règles en cas de force majeure.

## **9 LITIGES**

Les litiges ou recours introduits auprès de l'association seront arbitrés « de jure » par le bureau de l'association.

Tout joueur est tenu d'informer les organisateurs s'il ne peut pas participer à la compétition.

Deux absences non excusées sur une période de 6 mois entraîneront une fermeture temporaire du compte SDM avec interdiction de jouer pendant 1 mois. En cas de récidives dans les 6 mois qui suivent l'interdiction sera d'abord portée à 3 mois puis l'exclusion définitive sera prononcée en cas de nouvelle absence.

## **10 CHALLENGE ET TROPHÉE**

Du 1er janvier de chaque année au 31 décembre de chaque année, toutes les compétitions inscrites au programme de l'association permettent de cumuler des points qui servent à établir le classement du challenge.

Pendant la même période un trophée est organisé en simple sur 6 compétitions, une par club, et les 4 meilleurs résultats en brut et en net sont pris en compte pour établir les classements annuels.

Le règlement complet est disponible sur le site Internet à la rubrique "Espace compétitions ».

*Modifié le 08/01/2024*